### PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNCIPAL SÉANCE DU 31 JANVIER 2025

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 31 janvier 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice: 14

Nombre d'élus présents : 9

<u>Présents</u>: Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS **Excusé**: M. Laurent PERRET pouvoir à M. Jacky PERROT

Absents: M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD, Mme Nathalie JACQUET, M. Alain LASSALLE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2024,
- 2- ATDA: Allier Bourbonnais Territoires- approbation des nouveaux statuts,
- 3- Syndicat Mixte Vallée de la Besbre : Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif,
- 4- CDG03 : convention d'adhésion au service de médecine préventive,
- 5- CDG03: convention d'adhésion au service archivage itinérant,
- 6- Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de gestion afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé et une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,
- 7- Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie,
- 8- Revalorisation des frais de déplacement du personnel,
- 9- Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale,
- 10- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- 11- Révision de la délibération d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP),
- 12- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie,
- 13- Conseil départemental : demande de subvention, accord de principe pour les travaux de voirie,
- 14- Conseil départemental : demande de subvention, accord de principe pour l'aménagement du bourg
- 15- DETR: demande de subvention pour l'adressage,
- 16- DETR: demande de subvention pour la création d'un colombarium,
- 17- Questions diverses
  - 1- Feux d'artifice,
  - 2- Voirie communautaire,
  - 3- Fiches DDT- présentation du territoire

### 1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2024

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 18 octobre 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2- <u>Agence Technique Départementale de l'Allier – Allier Bourbonnais Territoires</u> <u>Approbation des statuts modifiés</u>

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes. lors de sa réunion du mercredi 27 novembre 2024 à Cosne d'Allier, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA a décidé d'adopter à l'unanimité des votants la modification des statuts portant sur les points suivants :

- Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence
- Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

Conformément aux statuts en vigueur, le conseil municipal doit donner son avis par délibération sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération

### 3- Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'évolution des redevances de l'Agence de l'Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est supprimée et remplacée par une redevance pour performance des « systèmes d'assainissement collectif ». Il convient de fixer le tarif de la contrevaleur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité :

- de fixer à 0,084 € /m³ HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- que cette contrevaleur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée pour 2025 par le Syndicat Mixte Vallée de la Besbre selon les modalités déterminées dans la convention de facturation de la redevance assainissement collectif.

### 4- CDG 03 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Le centre de gestion assure le service de médecine préventive. Jusqu'à fin 2024, le coût de la visite médicale était de 70 € par agent. Par délibération en date du 16 décembre 2024, le centre de gestion a décidé de modifier la tarification des visites médicales. Elles ne seront plus facturées par agent, mais par une cotisation annuelle versée par la collectivité. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au service de médecine préventive. Un taux de 0.20 % sera appliqué à la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### 5-CDG03: Convention d'adhésion au service archivage itinérant

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion a mise en place un service d'archivage itinérant. Un état des lieux a été réalisé le 28 novembre 2024, l'intervention de tri et de classement est évaluée à 35 jours environ pour un coût de 12 250 €.

Monsieur le Maire demande de valider la convention et propose d'inscrire les dépenses sur une durée de 5 ans.

Cette proposition est approuvée avec 1 abstention (Myriam BOURACHOT) et 9 voix pour.

# 6- Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de gestion afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé et une convention dans le domaine de la prévoyance.

Le centre de gestion propose à ses communes adhérentes de mener une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organismes (s) et de conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé » et sur le risque « prévoyance ». A l'issue de cette consultation, la commune se réserve le droit d'adhérer ou non à cette convention de participation. Le conseil municipal donne mandat au CDG 03 pour la procédure de mise en concurrence.

### 7- Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie

La communauté de communes du Pays de Lapalisse propose à ses communes d'adhérer au groupement de commandes pour les marchés d'assistance à la maitrise d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux de voirie. La communauté de communes du Pays de Lapalisse assurera les missions de coordonnateur de groupement et sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation du marché, à la signature et à la notification. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### 8- Revalorisation des frais de déplacement du personnel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le CNFPT a revalorisé la prise en charge des frais de déplacement. La franchise kilométrique est abaissée et passe de 40 à 20 kilomètres allers-retours. Par ailleurs, l'indemnité kilométrique passe de 0.15 € à 0.20 € par kilomètre au-delà du vingtième kilomètre parcourus.

Apres avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

• approuve la mise en place de ces nouvelles conditions.

### 9-Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale.

Le Maire expose que la commune a reçu une demande d'achat d'une partie du chemin communal allant de la Réserve à Berlande,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment l'article L141-3,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il dessert uniquement les propriétés de Monsieur Chevalier Maurice et de Monsieur Chevalier Didier, Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 1 voix contre (M. Christian CACHARD) et neuf voix pour, Décide de lancer l'enquête préalable au déclassement des parcelles B n°553, 554, 600 et 601 domaine public communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### 10- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dépense à prévoir :

Plantations:

Opération n°301 Article : 212

Montant TTC : 5712.18 €

### 11-Révision autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement, il manque des informations pour le traiter.

### 12- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la consultation pour le marché de voirie 2025 trois entreprises ont répondu. L'analyse des plis a été faite par l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA). La commission voirie s'est réunie le 28 janvier 2025, l'entreprise retenue est l'entreprise ADN TP pour un montant de 62 988 € HT soit 75 585.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du choix de l'entreprise et du coût des travaux présentés pour un montant total de 62 988 € HT soit 75 585.60 € TTC;
- CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires à la réalisation des opérations ; AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits au budget 2025.

#### 13- Conseil départemental : demande de subvention (accord de principe) pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie peuvent être subventionnés à hauteur de 30% par le conseil départemental.

Le plan de financement est défini comme suit :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter un accord de principe auprès du conseil départemental.

# <u>14-Conseil départemental</u>: demande de subvention (accord de principe) pour l'aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention peut-être sollicitée auprès du conseil départemental pour les travaux d'aménagement du bourg. L'estimation de l'ATDA s'élève à 166 500 € HT soit 199 800 € TTC.

Il propose le plan de financement suivant :

Coût des travaux	.166 5	500€
Conseil départemental 30%	49	950€
Part communale	116	550€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter un accord de principe auprès du conseil départemental.

Des demandes de subvention seront effectuées ultérieurement auprès de la Région et de la Communauté de communes du Pays de Lapalisse.

### 15- DETR: Demande de subvention pour la création d'un plan d'adressage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune doit terminer la suite de la mise en place de l'adressage sur la commune afin de se mettre en conformité.

La poste a été sollicitée pour apporter son aide sur le dossier, le devis est de 1 543.66 € HT soit 1 852.38 € TTC.

Un devis a été réalisé par l'ESAT de Moulins pour un montant de 762 € HT soit 945.67 € TTC. Une subvention peut être accordée dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement pourrait être comme suit :

Montant HT	2 305.66 €
DETR 45 %	1 037.54 €
Part communale	1 268.11 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

### 16- Demande de DETR pour l'achat d'un colombarium.

Monsieur le Maire rappelle le devis validé lors de la dernière séance pour l'achat d'un columbarium d'un montant de 6 728.33 € HT soit 8 074.00€ TTC. Il informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement est défini comme suit :

Montant HT	6	728.3	33	€
DETR 35%	2	354.	91	€
Part communale	4	373.	41	€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

### 17-Questions diverses

### 1- Feux d'artifice

Suite aux problèmes rencontrés lors du feu d'artifice du 14 juillet 2024, il a été décidé de solliciter une autre société que Festifire. Un rendez-vous sera fixé au stade.

- 2- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que des modifications ont été apportées à la voirie communautaire :
  - -Chemin de la Chaize,
  - Les Brosses RD 7/ Bois rouge
  - Bois rouge / RD 123
  - Gare d'Arfeuilles / L'Argueillat
  - L'Argeuillat / Le Plassis
  - Le Plassis / Les Gillands

Soit un total de 6068 m.

3- Monsieur le Maire présente les fiches établies par la DDT pour le territoire du Pays de Lapalisse. Ces documents répertorient des données démographiques.

### L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50

Fait à Le Breuil, le 31 janvier 2025

Le Maire,

Jacky PERROT

Adoption du procès-verbal le 7 Mars 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacky PER

Isabelle LANOIX

QAV!